

**Euronext Growth Paris : Retards de publication des rapports annuels au 31 décembre 2020 / Missed publications deadlines of annual reports dated 31 December 2020**

En vertu des Règles du Marché Euronext Growth, les sociétés dont les actions sont admises sur ce marché doivent publier sur leur site internet un rapport annuel dans les 4 mois après la fin de son exercice social. Le rapport annuel doit inclure les états financiers annuels (consolidés, le cas échéant), le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes afférents à ces états financiers annuels.

Sont listées ci-dessous les sociétés cotées sur Euronext Growth Paris qui n'ont pas respecté ces obligations de diffusion telles que prévues par les Règles. Cette publication est arrêtée au 25 octobre 2021 et portent sur les sociétés qui arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

Les manquements ont été communiqués à l'Autorité des marchés financiers.

*According to Euronext Growth Market Rules, companies whose shares are listed on Euronext Growth, shall publish within four (4) months after the end of its financial year, its annual report. The annual report shall comprise the annual financial statements (consolidated, where applicable), the group management discussion and analysis and the auditor's report in respect of the annual financial statements. Below is the list of companies that have a fiscal year ending 31 December and that failed to meet their obligations to disclose those reports according to the rules.*

*The list is dated 25 October 2021. Those breaches to Euronext Growth Rules were passed on to the Autorité des marchés financiers.*

CODE ISIN	EMETTEURS/ISSUERS
IT0004615396	METHORIOS CAPITAL SPA
LU0394945660	TOOLUX SANDING
IT0005119109	MYBEST Group*
IT0004013725	SAFWOOD *
FR0000037640	ROUGIER *

\*Sociétés faisant l'objet d'une procédure collective au sens des articles L. 640-1 et suivants du Code de commerce et L. 631-1 et suivants du Code de commerce ou dans le cadre de dispositions équivalentes de droit à l'étranger /  
 \*Companies who filed an insolvency procedure pursuant articles L. 640-1 and following and L. 631-1 and following of the French Code de commerce or similar foreign laws